

## RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DU PERSONNEL SOIGNANT

### ➤ OBJECTIFS

**Cette formation a comme objectif de :**

- Perfectionner les connaissances sur la réglementation en vigueur.
- Actualiser ses connaissances du cadre législatif de son secteur d'activité.
- Connaître et maîtriser le cadre du secret professionnel.
- Mettre en place une veille réglementaire active.
- Mettre en place des outils de traçabilité.
- Cerner les compétences spécifiques et les limites de chaque professionnel soignant dans l'exercice de ses fonctions,
- Clarifier les notions de responsabilité à travers un descriptif détaillé sur les cas de responsabilité, les mécanismes de protection pouvant être mis en place vis à vis des personnes concernées et les limites de cette responsabilité,
- Étudier les cas de jurisprudence les plus récents, de façon thématique, à travers des cas pratiques de situations couramment vécues par les différentes catégories de personnels.
- Aborder spécifiquement la démarche qualité et ses implications possibles en matière de responsabilité

### **PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :**

Contactez notre référent Handicap :

Didier LECLERC

06 51 67 97 10

[didierleclerc@medicalys-formation.fr](mailto:didierleclerc@medicalys-formation.fr)

### **MODALITÉS ET LIEU :**

Formation présentielle en inter ou intra-entreprise

### **PRÉREQUIS :**

Maîtrise de la langue française

### **PREREQUIS TECHNIQUE :**

Connexion internet (ADSL minimum) - Ordinateur

### **DURÉE HORAIRE ET DATES :**

2 jours ou 14 heures

### **PUBLIC :**

Directeurs d'établissements sanitaires et sociaux, adjoints de direction, cadres de santé, professions paramédicales, etc...

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

Mini 8 – Maxi 12

**REF : DCF.006**

## ➤ PROGRAMME DÉTAILLÉ :

### JOUR 1 :

- Rappel sur le droit des usagers et leur représentation.
- La notion et les conditions de responsabilité en droit.
- La responsabilité réparatrice : dans le secteur public et le secteur privé.
- La responsabilité punitive : infractions pénales et jurisprudence.
- Législation sanitaire et sociale professionnelle  
Déontologie professionnelle  
La délimitation juridique des compétences (IDE, AS...)  
La notion d'urgence

### JOUR 2 :

- Responsabilité civile et pénale  
L'existence d'un préjudice, le lien de causalité, le fait générateur  
Les délits non intentionnels : l'obligation de prudence et de sécurité...  
Euthanasie
- Responsabilité disciplinaire
- Les droits des patients  
L'information, la dignité de la personne, le secret professionnel,  
le consentement aux soins, la dépendance ...
- Respect de normes dans l'organisation des services  
La mise en danger de la personne,  
les infections nosocomiales,  
les délégations de compétences...

## ➤ MÉTHODES PÉDAGOGIQUE ET IDENTIFICATION DES AXES DE TRAVAIL :

- Alternance d'apports méthodologiques et de mises en pratique à partir des outils existants dans les établissements
- Travail de recueil d'informations et de documents en inter session.
- Échanges, travail en sous-groupe sur la formalisation de documents et supports
- Réponses aux questions clés

## ➤ EVALUATIONS

- Evaluation de niveau préformation par quizz ou qcm
- Evaluation de l'atteinte des objectifs visés à travers un quiz ou qcm
- Evaluation de la satisfaction à chaud à travers un questionnaire est réalisée « à chaud » de manière individuelle,
- En groupe de manière orale et en présence - si possible - d'un représentant de la structure.
- Une synthèse des points clefs est rédigée par le formateur à la fin de la formation à l'attention du Directeur de la structure
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis aux stagiaires ayant effectué l'intégralité de la formation.
- Une évaluation à froid sera envoyé à 90 jours à la direction de la structure et/ou aux apprenants si nécessaire
- Bilan avec le formateur en fin de session

## ➤ PROFIL DE L'INTERVENANT

Formatrice cadre de santé du secteur médico-social.

## ➤ MATÉRIEL :

- PC portable
- Ecran
- Powerpoint
- Paper Board

(Formation dans votre établissement possible si le nombre de stagiaires est suffisant)

**TARIF DE LA FORMATION SUR DEVIS – DÉTAIL DANS LA CONVENTION DE FORMATION**

**SAS MEDICALYS FORMATION**

27 Route de Cannes – 06650 OPIO  
Tél : 09.80.42.18.53  
@ : [direction@medicalys-formation.fr](mailto:direction@medicalys-formation.fr)  
SIRET : 902 283 340 000 13  
APE : 8559 A

Numéro de Déclarant d'Activité de Formation Professionnelle :  
93 06 09371 06

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

**Certification Qualiopi N°QUA-21060103**

Elaboration du document	Validation du document
Didier LECLERC DCF.006 2022-1	Didier LECLERC – Président Validé le 01/02/2022